

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> février 2006*  
*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de M. Renaud Gautier : Pôle d'excellence en études internationales**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

- *Considérant que le Conseil d'Etat a récemment retenu le site de Sécheron pour y loger les trois centres de la Confédération (Centres de politique de sécurité, Centre de déminage humanitaire, Centre de démocratisation des forces armées) ;*
- *Considérant le nécessaire regroupement des locaux de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève (IUHEI) actuellement dispersé sur 7 sites et 12 bâtiments ;*
- *Considérant que Genève est l'un des carrefours majeurs des relations internationales. Et que celles-ci participent au développement et au rayonnement de Genève ;*
- *Considérant l'émergence (ou la réémergence) de l'importance et de la qualité de la formation offerte par l'IUHEI ;*
- *Sachant d'une part que l'Université de Genève profite du développement de ce pôle d'excellence et y amène d'autre part ses compétences en terme des sciences humaines ;*

- *Sachant que la Confédération pourrait s'intéresser à participer d'une manière plus importante à la création d'un pôle d'excellence comportant l'IUHEI de même que l'institut universitaire d'étude du développement (IUED),*

*Le Conseil d'Etat peut-il renseigner ce Conseil sur l'état de la situation en terme de locaux pour HEI de même que l'état des relations avec la Confédération ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### **Pôle académique en études internationales**

Le conseiller fédéral Pascal COUCHEPIN, chef du département fédéral de l'intérieur, et le conseiller d'Etat Charles BEER, en charge du département de l'instruction publique, ont signé le 7 avril 2005, respectivement au nom de trois départements fédéraux (intérieur; affaires étrangères; défense, protection de la population et sports) et du Conseil d'Etat genevois, une déclaration d'intention commune visant à créer un Pôle académique en études internationales à Genève qui entrerait en activité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce projet a été présenté lors d'une conférence de presse le 14 avril 2005.

Par la création de ce Pôle académique, les autorités politiques cantonales et fédérales ainsi que les institutions partenaires du projet - l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) - ont l'ambition de faire du futur Pôle une référence académique mondiale et de renforcer le rayonnement international de Genève et de la Suisse.

Concrètement, le Pôle académique se constituera dans un double mouvement:

- Une nouvelle structure regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) sera créée, intégrant les missions du réseau universitaire international de Genève (RUIG);
- Des liens contractuels étroits seront établis entre cette nouvelle structure et l'Université de Genève, sur lesquels viendront se greffer d'autres coopérations au niveau national et international.

Les objectifs globaux, la structure de gouvernance et le pilotage du projet de Pôle ont été fixés dans la déclaration d'intention. Un Comité de pilotage et un Comité de projet ont été institués ainsi que les étapes et le calendrier permettant un achèvement du projet au 31 décembre 2007.

### **Evolution des discussions au sein du Comité de pilotage**

Lors de sa dernière séance du 10 décembre 2005, le comité de pilotage a constaté que des difficultés apparaissaient dans la mise en œuvre de la déclaration d'intention du 7 avril 2005. Ces difficultés portent en particulier sur le calendrier de création d'une institution unique au 31 décembre 2007.

Les difficultés liées au calendrier sont également à mettre en parallèle avec le report de l'entrée en vigueur de la loi-cadre sur les hautes écoles qui est prévue seulement pour la période de subventionnement 2012 - 2015. Le message FRI 2008 - 2011 sera donc encore basé sur les dispositions légales actuelles, il est prévu que la durée de validité de la loi fédérale sur l'aide aux Universités (LAU), qui a effet jusqu'à fin 2007, soit prolongée de quatre ans, à savoir jusqu'à fin 2011. La nouvelle loi-cadre fédérale, élaborée à la suite de la prochaine votation populaire du 21 mai 2006 sur le projet d'article constitutionnel adopté le 16 décembre 2005 par le parlement fédéral et portant sur l'éducation, sera mise en vigueur au plus tôt en 2010.

C'est pourquoi le comité de pilotage a prévu une nouvelle séance en début d'année 2006, au cours de laquelle il tentera de trouver un accord définitif des partenaires de ce projet avec les autorités politiques, en vue de la mise en œuvre de la déclaration d'intention du 7 avril 2005.

### **Examen des questions immobilières liées à la question écrite**

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a exprimé à répétitions sa volonté de voir aboutir un projet de Maison de la Paix qui permettrait un regroupement de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et de l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et permettrait de loger la bibliothèque de l'IUHEI (actuellement installée dans le bâtiment de l'OMC), ainsi que les trois centres de sécurité de la politique de sécurité (DPS) de la Confédération.

En effet, le 5 avril 2002, le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) (anciennement département de l'aménagement, de l'équipement et du logement - DAEL) a lancé un concours international d'architecture de projet.

Les services de la Confédération ont activement participé au choix du projet lauréat qui a été désigné en mai 2003.

En date du 29 août 2003, le Grand Conseil genevois a voté un crédit d'études de 2 308 000 F, en vue de construire ce bâtiment dans le périmètre de Sécheron, au cœur des organisations internationales.

En décembre 2003, le parlement fédéral a approuvé un crédit de 10 millions de francs pour l'acquisition du terrain prévu à Sécheron, appartenant aux CFF.

Le 29 décembre 2003, le conseiller fédéral Samuel SCHMID, chef du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, a confirmé au canton de Genève que le Conseil fédéral avait décidé de créer un groupe de travail interdépartemental chargé de définir la meilleure formule de financement pour ce projet, en tenant compte des contraintes budgétaires de la Confédération.

Ce groupe de travail, formé par des représentants des DFF, DDPS, DFI et DFAE, auquel des représentants de notre canton ont été associés, a rendu son rapport en juin 2004.

Les conclusions de ce groupe de travail étaient les suivantes :

- La construction de la Maison de la Paix est indispensable à la pérennité des centres de sécurité internationaux du DPS, devenus, chacun dans leur domaine d'activité, une référence à l'échelle mondiale. De même, cette construction est une condition essentielle à la réussite d'un pôle académique d'études internationales ;
- La non réalisation de ce projet mettrait en péril l'existence même des institutions de ce pôle académique ;
- Par l'absence d'unité de lieu, ce pôle d'excellence perdrait une de ses raisons d'existence.

Le Conseil fédéral, faisant suite au rapport remis par le groupe de travail interdépartemental, a demandé un rapport complémentaire et a confirmé que le nouveau projet se réaliserait sous l'égide de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). La répartition des coûts devait se faire sur la base du programme respectif des locaux. Selon les informations à notre disposition, ce mode de répartition correspond à une clé de 47 % pour l'Etat de Genève et 53 % pour la Confédération.

A cet égard, notre Conseil confirme qu'il a eu l'occasion de rencontrer le conseiller fédéral Pascal COUCHEPIN le 17 janvier 2006, qu'il lui a précisé qu'il était toujours fortement disposé à défendre la réalisation du projet de

Maison de la Paix localisée à Sécheron, ceci pour un horizon 2010 ou 2011. Une décision définitive du Conseil fédéral est attendue prochainement.

Notre Conseil est bien conscient du fait que le projet de Maison de la Paix résout à moyen terme les problèmes de surface disponible de l'Institut universitaire de hautes études internationales, mais qu'il ne les résout pas à court terme. Il a en conséquence recommandé au Comité de pilotage qui examine la mise en œuvre de la déclaration d'intention du 7 avril 2005, d'accorder la plus vive attention à cette question de locaux à court terme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger